

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.04.04

Présents	20
Pouvoirs	12
Absent Excusé	1

OBJET :
MANDAT
SPÉCIAL AUX ÉLUS
MUNICIPAUX POUR
DÉPLACEMENT A
PARIS DAND LE
CADRE DU 105^{ème}
CONGRÈS DES
MAIRES 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230925-23_04_04-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 septembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Hervé CAYLA, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, Joseph CASSARO à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Yann PERTUISEL, Catherine BIENFAIT à Christine SICCARDI, Catherine FOULON à Thomas BERGÈRE, Marie-Pierre VITIELLO à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Stéphane PIERRACCINI, Camille GAIDO à Roger MOSSÉ, Philippe CANOBIO à Michèle DECHAUD, Geneviève MARTIN à Hervé CAYLA, Hortense MALLIÉ à Dominique BIECHE, Julien BOULARD à Corinne LE MEUT.

ABSENT EXCUSÉ : René ALBERICCI.

Christine SICCARDI a été élue secrétaire.

Les élus peuvent être appelés à représenter la commune sur le territoire national ou international, pour de missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial.

En effet, en application des articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du *Code Général des Collectivités Territoriales* (CGCT), les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, de nuitée et de transport, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le 105^{ème} Congrès des Maires de France aura lieu à Paris, pour une période comprise entre le 21 et le 24 novembre 2023. Cette manifestation est organisée chaque année et un déplacement d'élus de la Ville de Bouc Bel Air est prévu.

Le Congrès des Maires est l'occasion de débattre, échanger et interpellier les élus majeurs au travers des conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore des points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes. C'est aussi surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus.

A cet effet, il est proposé de donner mandat spécial à :

- ✓ Monsieur Richard MALLIÉ, Maire,
- ✓ Monsieur Mathieu PIETRI, 1^{er} Adjoint, Adjoint au Maire délégué à la culture et au patrimoine,
- ✓ Monsieur Stephan PIERRACCINI, Adjoint au Maire, délégué aux Sports et aux Grands Evénements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2123-18 du Code Général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DIT qu'un mandat spécial est confié à :

- ✓ Monsieur Richard MALLIÉ, Maire,
- ✓ Monsieur Mathieu PIETRI, 1^{er} Adjoint, Adjoint au Maire délégué à la culture et au patrimoine,
- ✓ Monsieur Stephan PIERRACCINI, Adjoint au Maire, délégué aux Sports et aux Grands Evénements.

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais liés à ce mandat spécial, sur présentation de justificatifs, dans le cadre d'ordres de mission nominatifs.

DIT que les frais relatifs à ce mandat spécial seront imputés au budget primitif de la commune, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65312 – Frais de Mission et déplacement.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.